

## APPEL À PARTICIPATION - ÉTE OH! PARCS 2024

### UN ÉVÉNEMENT FAMILIAL durant tout l'été

**L'Été Oh! Parcs**, un événement estival organisé par la ville de Grenoble en plein cœur des parcs Paul-Mistral et des Champs-Élysées. Gratuit et ouvert à toutes et tous.

Ces deux espaces de verdure se transforment en lieux d'activités éducatives, culturelles, créatives, sportives, rafraîchissantes et ludiques. Une équipe composée d'animateurs et d'animatrices accueille le public et encadre des ateliers sportifs, artistiques et récréatifs.

L'Été Oh! Parcs est ouvert tous les jours sauf les lundis et le 13 juillet.

### L'APPEL À PARTICIPATION

La ville de Grenoble fait appel aux associations et structures de l'agglomération pour animer le parc Paul-Mistral, elles sont partie prenante de la programmation. Des espaces leur sont dédiés afin de faire connaître leur discipline, leur activité ou leur service à un large public de tout âge.

Les publics peuvent s'initier à travers des ateliers de pratiques sportives, de bien-être, de danse, d'arts circassiens, de loisirs créatifs, ou encore de pratiques artistiques.

### Dates et horaires d'ouverture du parc Paul-Mistral :

**de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 20h30 en semaine:** du mardi 9 juillet au vendredi 30 août.

**de 15h30 à 20h30 en week-end :** du mardi 9 juillet au vendredi 30 août.

**Adresse : Parc Paul-Mistral - 11 Boulevard Jean Pain – 38000 Grenoble**

### Vous souhaitez proposer votre activité à l'Été Oh! Parcs

Merci de remplir le formulaire ci-dessous.

Vous serez contacté-e aux alentours du 17 avril pour définir et programmer ensemble votre proposition.

À vos agendas !

**Inscription jusqu'au lundi 8 avril 2024 à 12h**

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

- La participation se fait à titre gracieux, **aucune rémunération** ne pourra être perçue.
- **Merci de noter vos dates et horaires fiables.** Nous ne mettons pas de limites de venue, mais l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de vos interventions afin de laisser la place aux autres associations similaires.
- Toute promotion commerciale, vente, incitation à l'achat d'objets dérivés est strictement interdite.
- La programmation à lieu en plein air, sur les espaces aménagés du parc.
- L'ensemble des animations proposées sont **gratuites et accessibles à tous et toutes.**
- Les activités ne peuvent, en aucune façon, faire l'objet d'une quelconque discrimination. Toutefois, les activités peuvent être destinées à des publics identifiés : tranches d'âge, public en situation de handicap, etc.
- Une même association peut intervenir plusieurs fois et/ou proposer des activités différentes.
- Si l'activité nécessite un aménagement spécifique, merci de le préciser dans la fiche de participation.
- Les activités menées sont sous la responsabilité de l'intervenant-e.
- En cas de crise sanitaire, tous les ateliers seront soumis **à jauge et à inscription.** Ces deux éléments seront intégralement **gérés par l'organisateur, ville de Grenoble.**

**Le comité d'organisation de la ville de Grenoble se réserve le droit d'arbitrer les dates, horaires et contenus de chaque prestation au regard de la programmation générale du parc et de la sécurité aux personnes, ainsi que de refuser des propositions discriminantes.**

## COMMUNICATION

Tous les participant-es bénéficieront de la communication de l'événement.

- **Support print** : programmes, dépliants, affichage public
- **Supports web** : site internet, réseaux sociaux, journal municipal
- **Campagne médias** : un suivi régulier de la programmation est assuré durant tout l'été pendant l'événement.

## OUTILS À DISPOSITION

- **Une ligne téléphonique 04 76 00 76 69** : information auprès du public et gestion des inscriptions pour les différentes activités.
- **Un espace point Information sur le parc durant l'exploitation** : une permanence pour orienter, informer les publics sur l'offre des activités et les inscriptions. Vous pouvez déposer vos dépliants de communication dans cet espace.

**Inscription jusqu'au lundi 8 avril 2024 à 12h**